

C O M M U N E D E M O N T R I O N D

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AOÛT 2008 - 19H00

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 22 août 2008

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. MUFFAT Roger Serge - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Emile -
- M. MUFFAT Michel (La Glière) - Mme. LAVERY Joséphine - - M. MUFFAT Michel (La Ranche) ; - M. RICCI
Pierre - M. PEERSMAN André - M. PERSIN Franck - M. BRAIZE Alain - Mme. DUMAS Claudine - Mme
TSCHOFEN Béatrice

Absents et excusés : - Mme LANVERS Edith M. GAILLARD Fabrice

Procurations : Mme LANVERS Edith à Mme FAVRE Annie

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M. PERSIN Franck

Approbation du dernier compte rendu :

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

PERSONNELS COMMUNAL :

Cantine, garderie :

Compte tenu de l'ouverture de la garderie périscolaire le matin, qui s'ajoute aux heures de la cantine et de la garderie du soir, le Conseil accepte d'étudier un contrat de 35 h à l'agent chargé de ce travail, en complétant son activité dans les périodes extra scolaires, par un travail complémentaires dans les différents services de la Commune.

Cantine, ménage :

Madame Josiane Baud est recrutée à compter du 1 septembre en qualité de contractuelle, pour l'aide à la cantine et le ménage de l'école, suite au départ de Mme Sylviane Rubin.

De plus cet agent pourra effectuer les remplacements à l'agence postale communale.

Prime de panier services techniques :

La Commission travaux demande la possibilité d'instituer pour le personnel des services techniques, une prime de panier. Celle-ci ne sera versée, que dans le cas où les travaux entrepris, nécessitent de longs déplacements (entretien des sentiers) et rendent pertinent l'organisation du travail en journée continue, pour éviter les pertes de temps liées aux trajets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition, charge Monsieur le Maire et la commission travaux des modalités d'application, au regard des textes réglementaires.

Entretien des sentiers :

La Commission "sentier", fait part de son souhait de disposer, pour l'année 2009 de 2 personnels techniques, qui seraient consacrés à l'entretien des chemins.

Le Conseil Municipal, donne son accord, sur le principe, les modalités d'organisation, seront vu avec la commission travaux, et dans le cadre de la discussions budgétaire 2009.

ECOLE :

Point sur la rentrée scolaire :

L'informatisation de l'école touche à sa fin, la salle informatique est prête et chaque enseignant disposera d'un ordinateur relié en réseau, et disposant de logiciels spécifiques Education Nationale.

Cantine garderie :

Une réunion avec la commission scolaire de Morzine, et la cuisine de Morzine, qui fournit les repas, est organisée le vendredi 29 août, afin d'évoquer les modalités de fournitures des repas.

La garderie périscolaire, ouvrira à titre expérimental le matin de 7h30 à 8h 30, tous les jours scolaires. Un point de la fréquentation de ce nouveau service sera effectué fin décembre, au Conseil Municipal

Tarifs 2008/2009 :

Cantine :

Le tarif de la cantine est porté à 3.70 € le repas.

Cette hausse importante s'explique, par la hausse des tarifs d'achat des repas à notre fournisseur. En effet le Conseil Municipal de Morzine a décidé de facturer, chaque repas au prix de revient, qui est d'environ 4,50 €. La commune de Morzine a cependant décidé d'étaler cette remise à niveau sur 2 ans, en facturant 4 € cette année, avec une prévision de 4.50 € pour l'année 2009.

Le Conseil a décidé de répercuter cette hausse, en la lisant sur quatre années.

Monsieur le Maire rappelle, que la Commune poursuit son effort financier pour limiter le coût de ces repas aux familles, en prenant en charge une partie du coût réel de ces repas.

Une note d'explication sera distribuée aux parents à la rentrée.

Garderie :

Le coût des services sera le suivant :

Matin 1.50 €

Soir 2.50 €

Travaux :

Les travaux de réfection de sol de classe sont reportés aux prochaines vacances.

PARKING SOUTERRAIN :

Reprise doucement du chantier, après les congés d'été, l'ensemble du chantier devrait reprendre début septembre.

La date de livraison du parking est prévue pour le 15 novembre 2008.

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion, sur les modalités de gestion de ce parking.

POLICE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, le résultat de la commission chargée d'étudier, la continuité de la collaboration avec Morzine.

Monsieur le Maire, rappelle, que la police municipale a été créée l'année dernière, pour répondre principalement aux problèmes de stationnement du chef lieu, suite à la construction du parking souterrain.

Après un tour de table, la pertinence de l'emploi par la Commune de Montriond de 2 agents à temps plein, pendant la période hivernale, ne semble pas évidente. Il serait préféré la possibilité d'intervention ponctuelle de cette dernière.

Une rencontre va être organisée début septembre, avec la Commune de Morzine, pour voir ensemble les possibilités d'adaptation de cette coopération.

FEUX DU LAC :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Emile BREHIER d'avoir pris en charge la manifestation.

Il ressort du débriefing de la manifestation, un problème de timing et de qualité concernant certaines prestations (sonorisation, lumières.).

Un point va être fait avec les différentes entreprises.

La Commission "animations", va étudier les dysfonctionnements rencontrés cette année, et réfléchira définir un nouveau concept, pour l'année prochaine, en privilégiant les animations en fin d'après midi, et le soir.

COMPTABILITE :

Synthèse budgétaire :

Monsieur BREHIER Emile, adjoint aux finances, présente au Conseil une synthèse budgétaire, et les capacités d'investissement de la commune.

Il ressort de ce bilan, que la capacité d'investissement de la Commune peut permettre d'envisager la mise en place d'un programme d'investissement.

La commission d'aménagement de la commune, répartie en trois sous commissions, réfléchi actuellement sur les besoins de la commune. Cette réflexion débouchera cet automne sur un plan de développement, avec un choix sur les projets prioritaires que le conseil aura décidé de retenir pour être réalisé au cours de ce mandat.

Monsieur BREHIER rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour que la commune puisse conserver sa capacité d'investissement.

Demande de gestion :

Une procédure de validation des dépenses va être mise en place, par système de bon d'achat, et chaque commission aura la charge de gérer ses crédits, en concertation avec la commission "finances".

Vente garage au Chéravaux :

La Commune va céder au prix de 15 000 € un garage dans la propriété du Chéravaux, à Mme SVENNERSTAL, qui en a fait la demande. En sus cette dernière devra supporter les frais de cette vente.

Monsieur le Maire précise, que la commune possède à ce jour deux garages dans le Chéravaux, et que la décision de céder l'un de ces garages, outre le fait de répondre à une demande de l'un des propriétaires du "Chéravaux", se justifie du fait de l'ouverture prochaine du parking souterrain.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

TRAVAUX :

Plan d'investissement :

Un plan de réfection de la voirie communale, portant en priorités sur 5 routes va être engagé par la commission, dans le cadre des droits ouverts auprès de la C.C.V.A, qui a la compétence.

La réalisation des travaux de reprofilage des chaussées, devra se faire, en parallèle avec les travaux d'enfouissement des réseaux, ou de reprise des réseaux existants;

Route d'Ardent :

Monsieur PEERSMAN, adjoint aux travaux, présente le devis de réfection intégrale de la route d'Ardent, très endommagée et difficilement déneigeable, pour un montant de 75 000 €HT.

Ces travaux sont acceptés par le Conseil Municipal, et seront réalisés à l'automne.

Toiture réservoir des Lindarets :

Des devis vont être demandés, pour la réalisation d'une toiture sur le réservoir des Lindarets, afin d'assurer son étanchéité. La réalisation de ces travaux est programmée au printemps 2009.

C.C.A.S :

Le repas des anciens s'effectuera le 21 septembre au restaurant du Chaudron. La commission, va régulièrement à la rencontre des anciens de la Commune.

Communication :

Le prochain bulletin municipal devrait paraître en octobre.

URBANISME:

Permis "Ince" :

Le Conseil Municipal, donne son accord sur le déplacement du cheminement piéton traversant la parcelle, et l'échange des parcelles nécessaire.

Charge Monsieur le Maire, d'engager les discussions nécessaires et précise que tous les frais seront supportés par le demandeur.

Dossier Lucienne Baud (suppression passage de chamsin)

Monsieur le Maire précise, que ce chemin n'est plus usité.

Le Conseil donne son accord pour céder, selon des modalités à définir, l'emprise du chemin, sous réserve que les propriétaires proposent une solution pour permettre de maintenir la possibilité d'utiliser le passage piétonnier, sous la route départementale;

Acquisition parcelles "emplacement réservés école"

Monsieur le Maire, fait part de la demande de plusieurs propriétaires à la commune, de se porter acquéreur de leurs parcelles situées dans l'emplacement réservé face à l'école.

Le Conseil Municipal, entérine l'accord de se rendre propriétaire de ces terrains, au titre de réserve foncière, et charge Monsieur le Maire, d'entamer les négociations pour ces acquisitions, avec les propriétaires concernés.

Dossier Jean François MUFFAT :

Monsieur le Maire précise que le demandeur est propriétaire d'un vieux chalet à Ardent. Pour la rénovation de son chalet, et afin de lui permettre de réaliser des parkings couverts, il souhaiterait acquérir de la commune, propriétaire limitrophe, une bande de terrain située en amont de son chalet.

Dans le but de faciliter la rénovation des vieux chalets existant, le Conseil Municipal donne un accord de principe, dont les modalités resteront à définir, et précise cependant que cet accord est conditionné à l'obtention préalable des autorisations d'urbanisme sur son projet, dans le respect du PLU.

CONVENTION ESF / COMMUNE :

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, les dernières modifications concernant la convention entre l'E.S.F (Ecole de Ski français de Montriond) et la Commune, pour l'occupation par cette dernière de bâtiments appartenant à la commune. (Convention consultable en mairie)

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la dite convention, conclue pour 3 années.

DIVERS :

Accès Chasseurs :

Les chasseurs demandent la possibilité de se rendre en voiture jusqu'à certains parkings situés sur des chemins actuellement interdit à tous véhicules, au vu d'un arrêté municipal.

Après discussion, le Conseil, prenant en compte la demande somme toute raisonnable des chasseurs pour permettre l'accès à ces différents lieux, mais ne souhaitant pas faire de différences entre les habitants de la commune, décide, a titre expérimental, de maintenir en période estivale, les interdictions telles qu'actuelles, et de redéfinir les limites d'implantation des panneaux d'interdiction à tous véhicules, en dehors de ces périodes.

Les zones concernées sont :

- La Culatte accès depuis le lac
- la Place Ronde accès depuis les Lindarets
- Sommet TS de la Léchere accès depuis la Lécherette
- Maison de Zore accès depuis le TC de Super Morzine

Une dérogation de circuler sera accordée, aux chasseurs uniquement pour le quad chargé d'agrainer, et seulement pour cette mission.

Un point sera fait à la fin de la période d'expérimentation, et une rencontre va être organisée avec l'O.N.F.

Sécurisation RD 228 (Delale)

Monsieur le Maire rappelle, que suite aux accidents survenus sur ce secteur, une réflexion globale sur les solutions pour sécuriser les routes de la commune a été menée par la commission travaux.

Monsieur PEERSMAN, présente au Conseil Municipal, la possibilité d'acquérir, par un contrat de location un radar informatif et dissuasif.

Ce système, déjà utilisé dans plusieurs communes, a pour but de faire prendre conscience aux automobilistes, de la nécessité de ralentir, et permettra un diagnostic à l'aide de statistiques, des points délicats sur la Commune.
Il s'agit d'un système déplaçable.

Le Conseil donne son accord, à l'exception de Joséphine LAVERY, qui s'oppose sur le principe de l'atteinte aux libertés individuelles, pour l'expérimentation, pendant trois ans de ce système.

Permanences des élus

Les prochaines permanences des élus auront lieu :

Le Jeudi 4 septembre de 14 à 16 h : André PEERSMAN

Le Samedi 20 septembre de 10 h à 12 h : Annie FAVRE

Le Jeudi 2 octobre de 14 h à 16 h : Emile BREHIER

Le Samedi 18 octobre de 10 h à 12 h : Serge MUFFAT

Acquisition d'un chapiteau :

Monsieur PEERSMAN André présente au Conseil Municipal des devis pour l'acquisition par la commune, d'un chapiteau de grande taille, pour permettre l'organisation de manifestations.

Ce chapiteau serait installé pour la saison estivale, sur le parking souterrain.

Le coût d'une structure de 15 m * 30 m est de 25 000 €HT.

Une décision sur ce point sera prise lors du prochain conseil municipal.

Statue volée :

Monsieur le Maire fait part du devis de restauration de la statue volée dans l'église, pour un montant de 3 520.00 €HT.

Il précise que cette rénovation et sécurisation, fait l'objet d'une subvention de 50 % au titre du patrimoine par l'Etat, et d'une subvention de 20 % par le département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition, et les demandes de subventions.

La séance est levée à 23 h 45.